

La lettre Cofrac

#10

avril 2004

À la une

« Vous avez dit Communication ? »

Depuis 10 ans – eh oui, au cas où vous l'auriez oublié, nous fêtons les 10 ans du Cofrac cette année – il nous est demandé de communiquer vers les « clients de nos clients » pour que l'accréditation soit mieux connue et reconnue. Depuis dix ans, nous travaillons sans relâche sur le sujet, mais en y consacrant des moyens limités et adaptés, du moins le pensons-nous, à ce qui est nécessaire à défaut, peut-être, de s'avérer suffisant. Il est clair – et les premiers résultats de l'enquête électronique en cours sur www.cofrac.fr le confirment – qu'il existe encore un fort besoin d'explication sur ce que signifie la marque Cofrac sur un rapport ou un certificat.

Il est tout aussi clair qu'il faut continuer à expliquer ce qui différencie l'accréditation de la certification. À cet égard une clarification des normes est hautement souhaitable et cela est identifié depuis longtemps. Cela étant, le Cofrac seul aura sans doute bien du mal à faire passer ces messages pour au moins deux raisons :

- l'accréditation n'est pas une activité à but lucratif et, sur le plan de l'éthique, le Cofrac ne doit pas avoir une politique de publicité tapageuse ;
- les moyens financiers que nous pouvons consacrer à la communication sont limités.

Il est donc indispensable que notre action en la matière puisse être relayée par l'ensemble des parties concernées : accrédités, clients des accrédités, prescripteurs de prestations accréditables et consommateurs finaux.

Des solutions simples existent : par exemple, joindre aux rapports ou certificats un communiqué expliquant ce que signifie la marque Cofrac. Les sites Internet peuvent aussi constituer des vecteurs d'information utiles à cet égard. Encore une fois, l'efficacité en la matière passe par des actions collectives.

Les pouvoirs publics ne s'y sont pas trompés. Dans de nombreux pays et tout particulièrement en France, ils ont recours à l'accréditation en l'érigant comme prérequis à un agrément ou une notification d'organisme. Cette politique amène évidemment un fort développement de l'accréditation dans le domaine réglementaire.

Reste à promouvoir activement la même chose dans le domaine volontaire.

Je le répète, c'est l'affaire de tous. Retrouvons nos manches ! Le développement de l'accréditation ne fait que commencer. ■

DANIEL PIERRE DIRECTEUR

Communication

Les adhérents ont la parole

En juin, *La lettre Cofrac* sera consacrée aux adhérents du Cofrac. Célébrer nos 10 ans, c'est évidemment célébrer l'anniversaire de l'Association Cofrac avec tous nos adhérents. Nous avons imaginé leur laisser la parole en les invitant à remplir avec nous, notre **Livre d'Or**. Nous espérons qu'ils seront, que vous serez nombreux à nous écrire pour nous faire part d'un souvenir, d'une anecdote, témoin d'un engagement avec le Cofrac au cours de ces 10 dernières années et que nous serons heureux de publier dans *La lettre Cofrac* de juin.

Voici par exemple ce que nous écrit Fabrice Marcovecchio, responsable technique « matières fertilisantes » du Laboratoire départemental d'analyse et de recherche de l'Aisne :

« 1994-2004, 10 ans déjà ?

10 ans, c'est aussi notre premier audit suivant le programme 108.

10 ans, c'est aussi le passage du RNE au Cofrac.

10 ans, c'est aussi pour moi la participation à la mise en place d'un programme Cofrac.

10 ans, c'est globalement et personnellement beaucoup de retombées positives suite à l'accréditation. »

Vous aussi, écrivez à

martine.simon@cofrac.fr

À bientôt et merci de votre fidélité. ■

L'avis de...



Jean-François Moro,

responsable de la section Laboratoires

L'approche Cofrac sur l'accréditation de laboratoires suivant la nouvelle norme ISO/CEI 17025.

Grâce à la norme ISO/CEI 17025, l'accréditation devient un outil complet d'évaluation de la compétence des laboratoires. Pour le Cofrac, il s'agit de permettre aux laboratoires de valoriser au mieux leur compétence technique.

Un modèle de fonctionnement

La norme ISO/CEI 17025 est un document à l'usage des laboratoires avant tout. Le laboratoire doit considérer cette norme comme un modèle de fonctionnement lui permettant d'atteindre logiquement le niveau de qualité nécessaire pour satisfaire ses clients, plutôt que comme une liste de règles sur le respect desquelles il faut se justifier auprès d'un auditeur. Cette approche permet au laboratoire non seulement de ne pas faire de sur-qualité ou de contresens dans l'interprétation de la norme, mais aussi de pouvoir établir les dispositions pour satisfaire les prescriptions de la norme, en adéquation avec la demande de ses clients ou du marché en général.

Le Cofrac¹ évalue la compétence revendiquée par le laboratoire sur un champ technique matérialisé par une portée de demande d'accréditation. Cette évaluation a pour objectif de répondre à deux questions :

1. le laboratoire a-t-il toutes les compétences techniques pour réaliser d'une manière satisfaisante pour ses clients les prestations comprises dans sa portée d'accréditation ?

2. les pratiques en matière d'assurance de la qualité et d'organisation sont-elles de nature à inspirer la confiance dans la capacité du laboratoire à assurer la pérennité des compétences évaluées en 1 ?

L'équipe d'audit, mandatée par le Cofrac, a pour mission de mesurer des « écarts » factuels par rapport aux questions ci-dessus, puis de dégager à l'intention des instances du Cofrac, une « impression générale » plus subjective qui sera l'un des éléments pris en compte au moment de la décision.

La conduite de l'audit

Les démarches d'évaluation correspondant aux points 1 et 2 ci-dessus peuvent sembler relever respectivement du paragraphe 5 (prescriptions techniques) et du paragraphe 4 (prescriptions relatives au management) de la norme ISO/CEI 17025, attribuables respectivement à (aux) l'expert(s) technique(s), et à l'auditeur qualitatif.

Ce n'est pas la vision du Cofrac.

Le responsable de l'équipe d'audit mène l'évaluation des dispositions relatives à la qualité. Ce faisant, il ne doit pas raisonner indépendamment des aspects techniques car la pertinence d'une disposition se juge, globalement, par rapport au contexte. Il se peut aussi qu'il soit plus qualifié que le ou les experts techniques pour apprécier certains aspects tels que

les estimations d'incertitude ou le raccordement des instruments de mesure. Il s'appuie sur l'avis des experts techniques pour évaluer l'impact des non-conformités qu'il observe.

De même, l'évaluation réalisée par l'expert technique n'est pas déconnectée des dispositions relatives au management. Ces considérations sont à la base du référentiel d'accréditation Cofrac des laboratoires, le document LAB Réf 02².

Ce document contient les exigences organisationnelles et techniques de la norme ISO/CEI 17025 complétées des critères techniques du Cofrac, établis conformément à l'annexe B de cette norme et au guide ISO/CEI 58 correspondant à la norme EN 45003.

Un document similaire est en cours d'élaboration et constituera le référentiel d'accréditation des laboratoires d'analyses de biologie médicale selon la norme ISO 15189. En effet, la politique du Cofrac en la matière (décrite dans le document LAB Réf 042) s'appuie sur la position d'Illac, reprise par EA, concernant l'utilisation de la norme ISO 15189, laquelle recommande pour le secteur de la biologie médicale une accréditation au choix du laboratoire, suivant la norme ISO/CEI 17025 ou la norme ISO 15189. ■

¹ Pour son activité d'accréditation de laboratoires, le Cofrac dénombre près de 1 400 entités accréditées et plus de 1 000 audits réalisés par an.

² Disponible sur www.cofrac.fr

■ Ressources

La section Laboratoires recherche son responsable du pôle Mécanique (H/F)

Missions

Vous serez à la tête d'une équipe de dix personnes – ingénieurs et administratifs – dont vous aurez à organiser et à suivre l'activité. Avec les autres pôles, vous contribuerez à l'animation des travaux engagés sur l'évolution du processus d'accréditation. Vous réunirez des commissions d'experts de votre secteur d'activité et réaliserez ponctuellement des audits de laboratoires.

Profil

À environ 35-40 ans, vous souhaitez valoriser vos compétences en management des hommes dans un nouvel environnement. De formation ingénieur ou équivalent, vous vous appuyerez sur votre expérience (dont 5 ans minimum en laboratoire) acquise dans le domaine des essais physiques et mécaniques ou de la métrologie des grandeurs mécaniques et thermiques pour réussir dans vos nouvelles missions. ■

Contact : sandra.manjon@cofrac.fr

Recherche experts techniques

La section Laboratoires recherche des experts techniques pour participer à des audits techniques dans les secteurs :

- biologie-biochimie,
- chimie-environnement,
- physique-électricité,
- mécanique.

Pour en savoir plus sur les programmes et compétences techniques concernés, vous pouvez consulter nos annonces détaillées sur www.cofrac.fr, page actualités. ■

Mouvement

Christel Znidarsic vient d'être nommée assistante de la section Certification de produits et services en remplacement de Sandrine Arrault qui nous quitte après près de quatre ans passés au côté de Marie-Geneviève Duhau-Soulogne, à la section. Christel était précédemment secrétaire au sein du pôle mécanique. ■

■ Laboratoires

Traçabilité des résultats de mesure : le document LAB Réf 02 présente la politique du Cofrac

Dans son paragraphe 5.6, la norme NF EN ISO/CEI 17025 donne les critères sur la traçabilité que doivent satisfaire les laboratoires accrédités. Il apparaît bien dans ce paragraphe que les étalonnages et mesurages susceptibles d'influencer voire d'invalider le résultat de l'analyse, de l'essai ou de l'étalonnage doivent être traçables au Système International d'unités (S.I.).

Le Cofrac, conformément à l'interprétation faite par la communauté internationale des accréditeurs regroupés au sein d'EA et d'Ilac et contenue dans le document Ilac-P10¹, a précisé sa politique en matière de traçabilité dans son document LAB Réf 02² (chapitre 9.3).

Ce document rappelle le concept de traçabilité, introduit la notion d'équipement critique et développe les différents cas de figure pour lesquels la preuve du raccordement au S.I. est apportée, à savoir :

- soit par un certificat d'étalonnage émis par un laboratoire national de métrologie du domaine signataire de l'accord de reconnaissance (MRA) du BIPM (cf. www.bipm.org),
- soit par un certificat d'étalonnage portant le logotype d'un accréditeur signataire de l'accord multilatéral de

reconnaissance mutuelle (étalonnage) d'EA ou d'Ilac,

- soit par un certificat d'étalonnage émis en interne par le laboratoire d'analyses, d'essais ou d'étalonnages pour son propre compte.

Par ailleurs, le document LAB Réf 11² décrit la structure des chaînes nationales d'étalonnage françaises.

Certification du système qualité n'est pas accréditation

Enfin, le document LAB Réf 02 rappelle que la certification du système de management de la qualité d'un organisme ne constitue pas une preuve de sa compétence suffisante pour qu'un organisme client accrédité ou candidat à l'accréditation fasse appel à ses services pour l'étalonnage de ses équipements critiques. Ce document indique aussi qu'en application de dispositions prises par IAF, un rapport émis à l'issue d'une prestation d'analyse, d'essai ou d'étalonnage ne doit pas comporter le logotype du certificateur, que cette prestation soit effectuée ou non sous le couvert d'une accréditation. ■

¹ Ilac-P 10 : Ilac Policy on Traceability on Measurement Results (www.ilac.org)

² Disponible sur www.cofrac.fr

■ Pratique

Une nouvelle campagne interlaboratoires

Une nouvelle comparaison interlaboratoires dans le domaine des mesures tri-dimensionnelles va être organisée en 2004. Cette campagne fait suite à celle organisée en 1997, avec pour objectif de pallier une partie des difficultés de raccordements dans le domaine des mesures tri-dimensionnelles. ■

Pour plus d'information, <http://www.cfmetrologie.com>

2004, l'année des 10 ans du Cofrac

La Campagne s'anime !



Nos compétences
signent les vôtres

Six organismes ont souhaité se joindre à notre campagne de communication spéciale 10 ans en qualité de partenaires : l'AIMCC, le BNM, le CETIE, Eurolab-France et la Fieec.

D'autres organismes et laboratoires accrédités ont également souhaité s'associer à ce projet : Apave Groupe, l'Asqual, la Cofrend, l'IFTH, le LNE et LRQA.

Nous les remercions tous de leur confiance !

Différentes actions sont en cours avec nos partenaires et organismes associés. Ainsi, il sera question de la campagne des 10 ans du Cofrac dans le prochain numéro du Bulletin du BNM. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Vanessa Herrou, chargée de communication.

En collaboration avec l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH), nous avons mis au point un communiqué destiné à expliquer et à promouvoir la marque Cofrac. Ce communiqué peut être diffusé avec les rapports ou les certificats portant la marque ou tout autre document ayant trait à l'accréditation. Parallèlement, l'IFTH met à l'honneur la démarche de certification dans son journal *Synthèse* et en profite pour communiquer à tous ses clients et partenaires l'événement autour des 10 ans du Cofrac. Pour consulter le journal, www.ifth.org, rubrique newsletter.

Retrouvez le texte du communiqué sur :

www.cofrac.fr/10ans/default.htm



eurolab-France



À vos agendas !

L'événement du 22 juin à 17 h 30, au Palais Brongniart à Paris, marquera le temps fort de la Campagne. Prenez vite connaissance de l'invitation jointe à ce numéro de votre *Lettre* et renvoyez-nous votre coupon-réponse !

Au fait, si vous ne retrouvez pas l'invitation et si vous aussi, vous voulez répondre présent et célébrer avec nous notre 10e anniversaire, contactez lydie.mauger@cofrac.fr

Le feuillet Internet

Le 13 avril, découvrez le 3^e épisode de notre feuillet électronique « 1994-2004, 10 ans déjà ». Que s'est-il passé au Cofrac en 1996 ? Deux indices pour vous aider à retrouver les principaux faits marquants :

- indice n° 1 : « Très attendus, ces premiers diplômes ».

- indice n° 2 : « Sans aucun doute, tout sauf de complaisance ».

Découvrez le texte intégral de l'épisode sur :

www.cofrac.fr/10ans/Default.htm, à partir du 13 avril.

Communication Deux nouvelles marques

Dans un an, à partir du 16 mars 2005 exactement, la marque Certification de produits industriels et services ne sera plus valide.

Afin de rendre la communication plus précise sur les compétences accréditées des organismes certificateurs, deux nouvelles marques viennent d'être créées, avec l'accord du conseil d'administration et du comité de section Certification de produits et services, et sont utilisables depuis le 15 mars 2004.

Essentiellement, il s'agit d'attirer l'attention des utilisateurs, clients des organismes, sur le fait qu'un accrédité affichant l'actuelle marque Certification de produits et services n'est pas forcément accrédité pour les deux domaines. Clarification qui s'opérera avec l'utilisation des nouvelles marques séparées.

Pendant la période transitoire, les nouvelles marques remplaceront progressivement l'ancienne marque « unique » sur les certificats et tout document de promotion. L'utilisation des nouvelles marques est obligatoire sur tous les nouveaux imprimés.



Adhérents-Services

Le Cofrac, partenaire officiel du salon Mesurexpo



Le salon Mesurexpo ouvrira ses portes cette année les 19, 20 et 21 octobre 2004 à Paris Expo, Porte de Versailles, hall 7.1. Le Cofrac sera présent sur le salon en tant qu'exposant et organisateur d'une conférence.

Pour cette édition, l'équipe Adhérents-Services a négocié une remise de 10 % sur la location d'un stand équipé d'une surface de 9 m² minimum. Cette offre est exclusivement réservée aux adhérents du Cofrac et concerne uniquement le salon Mesurexpo.

Mesurexpo se tiendra en concomitance avec les salons OPTO, CABLIN SYSTEMS Europe et Forum de l'Électronique.

Si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir contacter Lydie Mauger au 01 44 68 82 46 ou lydie.mauger@cofrac.fr